***CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018***

***Procès-verbal définitif de la séance***

Le **21 février 2018**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 février 2018, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

**Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,

Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS, Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Adjoints,

Sébastien COQUELIN, Cécile PLANCHAIS, David FROGER, Marcel RAPINEL, Maud DESCHAMPS, Dany FRATTINI (après le vote du procès-verbal), Elodie ROUL (après le vote du procès-verbal), Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Brice BELLONCLE, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, André GUÉDÉ, Marie-Véronique LESAINT, Karen FEVRIER, Benoît FOUCHER (après le vote du Procès-verbal), Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

Gilles BRIZAY à David FROGER

Joëlle DEBROISE à Marielle MURET-BAUDOIN

Emmanuel CASADO à Anne CARRÉE

Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT

Stéphane LENFANT à André GUÉDÉ

**Excusé**

Michel ROZÉ,

**Secrétaire de séance**: Louis HUBERT

**Assistant également à la séance** : Catherine DUBOST, directrice générale des services

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

**Le Conseil Municipal,**

**A l’unanimité des membres présents lors de la séance,**

**- APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2018.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2018**

**AFFAIRES GENERALES**

* Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

**FINANCES LOCALES**

1. Reprise anticipée des résultats de l’exercice 2017

Délibérations annexes

1. Subventions 2018 aux associations
2. Taux d’imposition 2018
3. Demandes de subventions liées aux investissements
4. BUDGET PRINCIPAL - Vote du Budget Primitif 2018
5. BUDGET PRINCIPAL – Ouverture d’Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - Vote du Budget Primitif 2018
7. BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL - Vote du Budget Primitif 2018
8. BUDGET ANNEXE ZAC DU PRIEURE - Vote du Budget primitif 2018
9. BUDGET ZA SUD - Vote du Budget primitif 2018
10. FONDS DE CONCOURS - Demande de subvention au titre des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron pour l’exercice 2018
11. Révision de l’indemnité de gardiennage de l’église

**COMMANDE PUBLIQUE**

1. Assainissement – Extension du réseau et postes de refoulement « Korrigans » et « Moinerie » : avenant n° 2 à l’entreprise SOTRAV

**PERSONNEL COMMUNAL**

1. Modification du tableau des effectifs : transformations de postes au titre de la promotion interne
2. Création d’un poste contractuel – Service Communication

**QUESTIONS DIVERSES**

**N° 2018.02.00 – Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal**



**FINANCES LOCALES - BUDGETS (de n° 01 à n°10)**

**PREAMBULE**

Considérant que la présentation d’un budget primitif suppose de reporter les résultats antérieurs, la vérification par la Perception des exercices 2017 a été sollicitée de façon anticipée.

La réception de ces documents par la Perception ne pouvant avoir lieu avant la séance du 21 février prochain, il vous est donc proposé une délibération de reprise anticipée des résultats 2017 pour chaque budget, cette reprise étant nécessaire pour le vote de l’ensemble des budgets primitifs 2018.

Le vote des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats définitifs 2017 sera proposé lors d’une prochaine séance du Conseil Municipal.

**N° 2018.02.01 - Reprise anticipée des résultats de l’exercice 2017**

Présentation Louis HUBERT

Il est prévu la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif (qui peuvent être votés dans un second temps avant le 30 juin de chaque exercice).

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2017.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Considérant :**

**- l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,**

**- l'instruction comptable M14,**

**- les résultats suivants :**

**BUDGET PRINCIPAL**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Section de Fonctionnement | Résultat de l'exercice 2017 | 5.149.577,82 | 6.836.137,61 |
| Résultats 2017 à reporter | 0 | 0 |
| Résultat à affecter |   | **1.686.559,79** |
|  |  |  |  |
| Section d'investissement | Résultat de l'exercice 2017 | 2.490.682,42 | 2.091.601,68 |
| Résultats 2016 à reporter | 379.728,39 |  |
| Solde global d'exécution | * **778.809,13**
 |  |
|  |  |  |  |
| Restes à réaliser au 31 déc 2017 | Fonctionnement | 0 | 0 |
| Investissement | 402.796,81 | 103.471,70 |
|  |  |  |  |
| Résultats cumulés 2017 |   | 8.422.785,44 | 9.031.210,99 |
|  |  |  |  |
| Reprise anticipée 2018 | Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068) |  | **1.686.559,79** |

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** pour le budget 2018 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**BUDGETS ANNEXES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET ASSAINISSEMENT** |  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Section de Fonctionnement | Résultat de l'exercice 2017 | 177.613.87 | 258.086.70 |
| Résultats 2016 à reporter | 0 | 0 |
| Résultat à affecter |  | **80.472,83** |
|  |  |  |  |
| Section d'investissement | Résultat de l'exercice 2017 | 316.956,26 | 115.970,31 |
| Résultats 2016 à reporter |  | 112.670,61 |
| Solde global d'exécution | **-88.315,34** |  |
|  |  |  |  |
| Restes à réaliser au 31 déc 2017 | Fonctionnement |  |  |
| Investissement | 53.111,54 | 30.000,00 |
|  |  |  |  |
| Résultats cumulés 2017 |   | 547.681,67 | 516.727,62 |
|  |  |  |  |
| Reprise anticipée 2018 | Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068) |  | **80.472,83** |

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** pour le budget 2018 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET CENTRE DE TRI** |  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Section de Fonctionnement | Résultat de l'exercice 2017 | 58.294,66 | 70.786,06 |
| Résultats 2016 à reporter | 0 | 0 |
| Résultat à affecter |  | **12.491,40** |
|  |  |  |  |
| Section d'investissement | Résultat de l'exercice 2017 | 29.181,95 | 23.369,79 |
| Résultats 2016 à reporter |  | 8.407,14 |
| Solde global d'exécution |  | **2.594,98** |
|  |  |  |  |
| Restes à réaliser au 31 déc 2017 | Fonctionnement |  |  |
| Investissement | 0 | 0 |
|  |  |  |  |
| Résultats cumulés 2017 |   | 87.476,61 | 102.562,99 |
|  |  |  |  |
| Reprise anticipée 2018 | Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068) |  | **12.491,40** |

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** pour le budget 2018 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET ZAC DU PRIEURE** |  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Section de Fonctionnement | Résultat de l'exercice 2017 | 1.922.820,00 | 1.398.876,37 |
| Résultats 2016 à reporter |  | **2.295.406,68** |
| Résultat à affecter |  | **1.771.463,05** |
|  |  |  |  |
| Section d'investissement | Résultat de l'exercice 2017 | 502.320,84 | 1.175.258,78 |
| Résultats 2016 à reporter | 1.284.331,79 |  |
| Solde global d'exécution | **-611.393,85** |  |
|  |  |  |  |
| Restes à réaliser au 31 déc 2017 | Fonctionnement |  |  |
| Investissement |  |  |
|  |  |  |  |
| Résultats cumulés 2017 |   | 3.709.472,63 | 4.869.541,83 |

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** pour le budget 2018 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET ZA SUD** |  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Section de Fonctionnement | Résultat de l'exercice 2017 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats 2016 à reporter |  | **1.474.946,44** |
| Résultat à affecter |  | **1.474.946,44** |
|  |  |  |  |
| Section d'investissement | Résultat de l'exercice 2017 |  |  |
| Résultats 2016 à reporter | 1.474.138,82 |  |
| Solde global d'exécution | **-1.474.138,82** |  |
|  |  |  |  |
| Restes à réaliser au 31 déc 2017 | Fonctionnement |  |  |
| Investissement |  |  |
|  |  |  |  |
| Résultats cumulés 2017 |   | 1.474.138,82 | 1.474.946,44 |

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** pour le budget 2018 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**Présentation du compte administratif 2017 et du budget prévisionnels 2018**

*Mme LE MAIRE informe de la présentation globale du budget primitif via un power point dont une impression a été remise sur table pour permettre aux élus de mieux suivre le développement.*

*Mme LE MAIRE indique en préambule que la commune a dû maîtriser ses finances depuis le début du mandat et mettre en place une gestion rigoureuse permettant son désendettement et la reprise des investissements. Ainsi, comme elle s’y était engagée, aucun emprunt n’a été réalisé sur les trois dernières années. Comme présenté et discuté au DOB, la collectivité va pouvoir lancer de nouveaux projets structurants pour la commune, tels l’équipement sportif ou l’amélioration du centre-ville avec la rue Alexis Geffrault. Elle souligne en ce sens, le soutien de l’intercommunalité au développement de la commune via les fonds de concours, sans lesquels les investissements seraient nettement moindres, mais aussi la prise en charge du FPIC (130.000 €) dont le montant peut être valorisé en investissement.*

***Présentation du Power Point par M. HUBERT :***

*Sur l’évolution des charges à caractère général, Mme le Maire précise que le choix a été fait en 2017 de procéder à des commandes moins fréquentes mais sur des volumes plus importants pour pouvoir bénéficier de tarifs dégressifs notamment sur les fournitures de bureau et d’entretien. Des taxes foncières supplémentaires sur les terrains de la ZAC du Prieuré sont également venues augmenter les charges. Mme le Maire rappelle également l’augmentation de fréquentation des services scolaires et périscolaires dont la collectivité peut se féliciter, mais impliquant en parallèle des frais plus importants de personnel et de restauration.*

*Sur l’éclairage public, M. HUBERT indique que le focus présenté montre de façon perceptible à compter de 2016, les résultats obtenus suite à la politique engagée de modernisation du parc de l’éclairage public, les coupures d’éclairage la nuit, etc.*

*Sur question de Mme FRATTINI, Madame le Maire confirme que les chiffres présentés tiennent compte des nouveaux éclairages. Elle fait remarquer que les économies réalisées permettent pour le moment de compenser l’augmentation du coût de la dépense énergétique, mais que la corrélation n’est pas constante entre la consommation et le coût, le coût augmentant plus vite.*

*M. HUBERT signale également une tendance à la baisse au niveau des consommations d’eau, une vérification permanente des compteurs depuis 2016/2017 permettant de réguler rapidement d’éventuelles fuites.*

*Mme LE MAIRE indique que la politique générale, de réduction (automatisation de l’éclairage, mitigeurs à détecteurs,…), d’alerte et de contrôle sur la consommation des fluides a permis de réduire les dépenses, détecter et prendre en charge rapidement les défauts pour éviter des factures trop importantes.*

*Sur intervention de M. GUEDE, M. LE GUYADER précise que les changements de points lumineux en LED vont se poursuivre pour réduire la consommation même si cette baisse va fléchir progressivement compte tenu de l’augmentation du parc dans les nouveaux espaces résidentiels.*

*Sur l’attribution de compensation, Mme LE MAIRE rappelle qu’elle est liée au départ, au versement direct de la taxe professionnelle aux intercommunalités. Ce montant resté fixe jusqu’à présent a été réduit du fait du transfert de charges des zones d’activités à la Communauté de Communes. Cette compensation est susceptible d’être à nouveau modifiée selon les évolutions législatives en matière de gestion des eaux pluviales ou selon décision de l’intercommunalité de prendre de nouvelles compétences. Quand le service est transféré, la recette fiscale pour le financer l’est également.*

*M. HUBERT indique que les 142.000 € de réduction de compensation au bénéfice du Pays de Châteaugiron, seront intégralement investis pour réaliser des travaux dans les zones d’activités de la commune.*

*Sur les charges de personnel, Mme LE MAIRE, fait part du remplacement des contrats aidés par un nouveau dispositif, le PEC (parcours emploi compétence). Ce type de contrat dont un agent des services techniques a bénéficié et donné satisfaction, est un peu moins intéressant pour la collectivité, la prise en charge par l’Etat étant moindre. La durée est fixée à un an, renouvelable une fois.*

*Sur les subventions aux associations, Mme LE MAIRE rappelle que de nouvelles règles ont été définies en 2015 et acceptées par les associations, certaines ayant bénéficié d’une réduction progressive sur trois ans pour leur laisser le temps de s’adapter. Elle précise que les montants peuvent fluctuer d’une année à l’autre, le calcul étant basé aussi sur le nombre d’adhérents.*

*Après les orientations par thèmes, Mme LE MAIRE précise que la construction du budget 2018 a été d’abord guidée par le réalisme : on peut souhaiter réaliser beaucoup de travaux, d’aménagements, d’investissements, mais on doit faire des choix selon nos capacités financières. La rigueur et l’anticipation sont également nécessaires pour préparer les projets à venir. De ce fait, le budget d’investissement 2018 est basé sur les études, comme par exemple les vestiaires du stade. Il est important de poursuivre les investissements pour améliorer la qualité du service aux habitants.*

*Sur les investissements, Mme LE MAIRE informe du démarrage des travaux de la Mairie et notamment de la réfection de la toiture côté patio, avec la réservation d’une zone à l’arrière de la Mairie pour l’entreprise. Cette première partie se fera sous deux semaines puis l’entreprise installera son chantier côté église pour la 2ème partie du toit.*

***Suite à présentation du power point :***

*Mme LESAINT, suivant les remarques faites l’an passé sur la présentation du budget, note une amélioration de lecture avec la présentation par fonctions. Elle s’interroge cependant, sur la mise en place, déjà évoquée, d’une comptabilité analytique.*

*Mme LE MAIRE précise que cette comptabilité existe, mais qu’il y a nécessité à s’équiper d’un logiciel spécifique pour que l’analyse soit plus efficiente.*

*Sur interrogation de Mme LESAINT quant à la présentation de la section d’investissement, Mme LE MAIRE indique qu’elle ne peut être identique à celle du fonctionnement, les opérations variant d’une année à l’autre. Elle rappelle en outre que si le budget doit être présenté par fonctions, il n’est pas voté par fonctions, mais par natures.*

*M. GUEDE regrette de ne pas avoir pu disposer, avant la séance, du document de présentation remis sur table, plus simple et plus facile à lire que les documents remis précédemment.*

*M. HUBERT et Mme DUBOST, précisent que ce document est élaboré après la dernière commission de préparation budgétaire et est finalisé juste avant la séance, des modifications pouvant intervenir ou des chiffres pouvant être connus au dernier moment.*

*M. HUBERT signale également qu’auparavant le vote du budget se faisait à fin mars. Ayant été avancé de plus d’un mois, cela nécessite un travail plus important des services pour présenter les résultats et l’analyse sans que le compte administratif ne soit encore validé par la trésorerie.*

*Mme LE MAIRE précise les difficultés induites par un vote plus tardif du budget, venant retarder l’engagement des travaux et ne permettant pas la demande de subventions auprès de la Communauté de Communes et de l’Etat via la DETR. Les dossiers de subventions devant être remis fin décembre, début janvier, il y a nécessité d’avoir une vue très claire, très tôt de ce qui sera inscrit.*

*M. FROGER s’interrogeant sur l’incidence de la réforme de la taxe d’habitation, Mme LE MAIRE informe de l’engagement de l’Etat à compenser le dégrèvement aux familles jusqu’en 2020. Il va également prendre en charge l’augmentation des valeurs locatives (+0,9 environ) jusqu’à cette date, tel qu’indiqué dans la loi de finances. Par contre, l’Etat ne prendra pas en charge le différentiel généré par l’augmentation du taux de la taxe, qui sera à la charge du contribuable. Après 2020, l’interrogation est totale. L’Etat ne peut pas supprimer cette recette aux communes, celle-ci représentant une part importante du budget. Pour exemple, à Noyal, cette taxe représente 18 % budget. L’impact sera d’autant plus important sur des communes en situation financière délicate. La réflexion menée porte sur un glissement d’impôts du Département aux Communes ou d’une partie de l’impôt sur le revenu de l’Etat aux Communes.*

*Globalement, Mme LE MAIRE estime que le maintien jusqu’en 2020 d’une recette équivalente permet de se projeter sur les programmes pluriannuels engagés, mais estime dommage de ne pas avoir la possibilité d’agir sur l’impôt quand cela s’avère nécessaire et justifié pour la réalisation d’un équipement structurant.*

*Jusqu’à présent les communes avaient cette latéralité qu’elles ne vont plus avoir, sauf si en 2020, un impôt était créé ou basculé avec possibilité de revalorisation.*

*Sur question de Mme LESAINT, Mme LE MAIRE confirme que le montant prévisionnel de taxe d’habitation sera compensé en totalité par l’Etat sans aucune perte pour la commune jusqu’en 2020. Si après 2020, l’Etat ne compense pas de quelque façon que ce soit, la commune perdrait 18 % de son budget, ce qui interrogerait sur la continuité de certains services dans les collectivités locales.*

*Si Mme LE MAIRE estime intéressant de revoir le système des bases locatives, totalement obsolète et ne donnant plus de satisfaction, cela implique une remise à plat conséquente qui aurait dû être travaillée avant l’annonce de la suppression de la taxe d’habitation afin d’éviter les interrogations de l’après 2020.*

*Elle souligne également que la taxe d’habitation a été réformée car jugée comme un impôt injuste s’appuyant sur ces bases locatives. Or, il faut savoir que la taxe sur le Foncier Bâti est également calculée sur ces mêmes bases.*

*M. HUBERT rappelle que le budget communal a déjà subi la diminution progressive de la DGF de 540.000 € à 202.000 € environ. Ce sont autant d’investissements que la commune n’a pas pu financer par défaut de recettes.*

*Sur question de M. SALIOT, Mme LE MAIRE confirme que la taxe d’habitation sur les constructions nouvelles sera également compensée par l’Etat, même si au départ il n’avait pas prévu cette augmentation des bases locatives liée à l’évolution de la population, qui l’oblige à compenser huit milliards d’euros supplémentaires dans un contexte budgétaire difficile.*

**N°2018.02.02 à 04 - Délibérations annexes**

Préalablement au vote du budget, les questions suivantes doivent faire l’objet de délibérations annexes spécifiques :

 - Subventions aux associations

 - Taux d’imposition

 - Demandes de subventions liées aux programmes d’investissement

**N°2018.02.02 - Subventions 2018 aux associations (annexe)**

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Il vous est proposé de prendre une délibération fixant le montant global des subventions portées à l’article 65748, à la somme de 288.000,00 € et procédant à leur répartition suivant la proposition examinée par la commission municipale du 17 janvier 2018 et du 14 février 2018 (suite à compléments) et telle que présentée dans les documents annexes ci-joints.

Il est à noter que les subventions inscrites spécifiquement pour des manifestations ne seront versées que si celles-ci sont programmées.

**La commission Finances réunie à deux reprises sur ce sujet a émis un avis favorable unanime sur l’attribution des subventions aux associations pour l’exercice 2018.**

 *Mme LE MAIRE rappelle le processus mis en place pour trois associations à l’adoption des nouvelles règles d’attribution des subventions et arrivant à son terme. Elle précise également le parti pris d’accompagner les associations par le biais de « contrôles » afin de les aider sur la gestion, les procédures et obligations en vigueur, comme la tenue d’une assemblée générale.*

 *M. GUEDE s’interrogeant sur la baisse des subventions aux associations sportives et notamment pour l’OMS, Mme LE MAIRE précise qu’il n’y a pas de baisse à proprement dit, mais est la conséquence du processus expliqué précédemment et la suppression de la prise en charge des personnes extérieures à Noyal-sur-Vilaine. De plus, elle rappelle que les montants évoluent en fonction du nombre d’adhérents et des emplois des animateurs et entraîneurs. Concernant l’OMS, Mme LE MAIRE indique qu’au cours du récent comité de pilotage sur le Projet Sportif Local, il a été pointé l’illégalité de la redistribution des subventions municipales opérée jusqu’à présent par l’OMS. La commission « finances » a donc décidé de ne verser que le montant correspondant au seul fonctionnement de l’association.*

 *M. GUEDE actant de cette information souhaite toutefois que la somme déduite à l’OMS soit reversée aux associations sportives, estimant que celles-ci se retrouvent pénalisées.*

 *Mme LE MAIRE, estimant important de soutenir les associations dans leurs actions, indique que la commission « sport » réfléchira aux possibilités de ventilation de cette somme aux associations sur le budget 2019, en définissant des critères et des conditions d’attribution possibles.*

 *M. SALIOT indique que l’impact financier sur l’OMS sera moindre, celui-ci ayant reçu l’équivalent de cette somme par l’ASN, suite à dissolution.*

 *Mme LE MAIRE précise que les associations ne seront pas impactées en 2018, l’OMS disposant de fonds suffisants. La commune prendra donc le relais en 2019 après étude des modalités d’attribution. Concernant l’ASN, Mme le MAIRE indique que l’association noyalaise lors de sa dissolution avait donc la possibilité de faire don de sa trésorerie à une autre association, ce qu’elle a fait au profit en l’occurrence de l’OMS.*

 *M. FROGER, trésorier de l’OMS, confirme la trésorerie saine de l’association.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres votants *(Mmes HELSENS et CARRÉE, MM. HUBERT et RAPINEL, élus assurant la présidence d’associations bénéficiaires, ne prennent pas part au vote concernant leur association),***

**- APPROUVE** les subventions attribuées au titre de l’exercice 2018.

**N°2018.02.03 -Taux d’imposition 2018**

Présentation : Louis HUBERT

Le montant des recettes fiscales 2018 a été calculé à partir des bases prévisionnelles transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le produit attendu pour chaque impôt est détaillé en annexe.

*M. FOUCHER, conformément aux votes du groupe les années passées, indique que les membres de Vivre Noyal voteront contre ces taux d’imposition, s’étant engagés à ne pas les augmenter dans leur programme alors que ceux-ci ont été augmentés en 2016 par l’équipe en place.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre du groupe d’opposition,**

**- DECIDE** en 2018 du maintien des taux actuels soit :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Taux 2005** | **Taux 2006 à 2011** | **Taux 2012 à 2015** | **Taux 2016 à 2018** |
| Taxe d’habitation | 14,70 % | 13,96 % | 14,31 % | 14,95 % |
| Foncier bâti | 15,85 % | 15,85 % | 16,25 % | 16,98 % |
| Foncier non bâti | 36,00 % | 34,19 % | 35,04 % | 36,62 % |

**N° 2018.02.04 -Demandes de subventions liées aux investissements**

Présentation : Louis HUBERT

Diverses subventions ont été inscrites au programme des investissements 2018.

Il convient de prendre une délibération sollicitant ces subventions auprès des organismes d’où elles sont attendues (Etat, Région, Département, Communauté de Communes...).

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- SOLLICITE** les subventions relatives au programme des investissements 2018 auprès des organismes concernés.

**N°2018.02.05 Vote du Budget Primitif 2018**

Présentation : Louis HUBERT

Le projet de budget 2018 soumis à votre approbation a été examiné par la commission « Finances » lors de ses diverses réunions.

Il vous est présenté en détail sur les documents ci-joints.

* Les dépenses et recettes inscrites à la section de fonctionnement se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre du groupe d’opposition,**

**- APPROUVE** la section de fonctionnement telle que présentée ci-avant**.**

- Les dépenses et recettes inscrites à la section d’investissement se présentent comme suit :

**SECTION D’INVESTISSEMENT :**





*Sur les opérations d’investissement, Mme SÈVES-QUERRÉ indique l’accord du groupe Vivre Noyal sur certains projets. Sur la réfection de voies, si le groupe confirme la nécessité de refaire la rue Alexis Geffrault, il estime que certains secteurs beaucoup plus impactés par rapport au nombre d’habitants, auraient pu être priorisés et notamment les secteurs des écoles et de la gare.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre du groupe d’opposition,**

**- APPROUVE** la section d’investissement telle que présentée ci-avant.

**N°2018.02.06 – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture d’Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

L’un des principes budgétaires repose sur l’annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d’investissement qui seront réalisées sur plusieurs années, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d’une année sur l’autre le solde. Cette méthode nécessite l’ouverture de crédits suffisants pour couvrir l’engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l’emprunt.

La procédure des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l’intégralité d’une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice.

La procédure améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L’équilibre budgétaire s’apprécie alors en tenant compte des seules inscriptions annuelles correspondant aux Crédits de Paiement (CP).

La mise en place et le suivi des annuels des AP/CP induit une délibération de l’assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l’enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition prévisionnelle dans le temps et les moyens financiers.

Le suivi et l’actualisation des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif) lors de laquelle il peut être statué de révision, d’annulation ou de modification de la répartition pluriannuelle.

Il convient donc de délibérer afin de mettre en place cette procédure pour deux opérations inscrites au Budget Principal 2018 :

* **La construction de vestiaires et espaces de convivialité au complexe sportif Paul Ricard**

Le coût estimatif de cette opération est de 1.512.000€ TTC (stade programme par AMO)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet | Opération | AP/ TOTAL (TTC) |
| Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard | 18002 – Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard | 1.512.000€ |

L’engagement pluriannuel des dépenses est prévu comme suit :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| CP/crédit budgétaire | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| Dépenses prévisionnelles | 50.000€ | 1.362.000€ | 100.000€ | 1.512.000€ |

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours et subventions sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, la Région, le Département, l’Etat, la Fédération Française de Football, l’emprunt et l’autofinancement.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l’opération ci-dessus à hauteur de l’autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;

**- PRECISE** que les crédits de paiement de 2018 sont inscrits au budget 2018 sur l’opération concernée.

* **L’aménagement du secteur Alexis Geffrault**

Le coût estimatif de cette opération est de 1.435.000€ TTC (stade études préliminaires)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet | Opération | AP/ TOTAL (TTC) |
| Aménagement du centre-ville – secteur Alexis Geffrault | 18003 – Aménagement du secteur Alexis Geffrault | 1.435.000€ |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| CP/crédit budgétaire | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
| Dépenses prévisionnelles | 469.675,81€ | 465.324,19 € | 500.000,00€ | 1.435.000€ |

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours libres sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, le SDE, l’emprunt et l’autofinancement.

*M. GUEDE précise que le vote de son groupe sera en cohérence avec le débat précédent sur les opérations d’investissement.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 contre (Mme SÈVES-QUERRÉ) et 6 abstentions (groupe d’opposition)**

**- AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l’opération ci-dessus à hauteur de l’autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;

**- PRECISE** que les crédits de paiement de 2018 sont inscrits au budget 2018 sur l’opération concernée.

**N°2018.02.07 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - Vote du Budget Primitif 2018**

Présentation : Louis HUBERT

**Après présentation du Budget,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif de l’exercice 2018 du budget annexe **« Assainissement »**, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 318.659,00 € en section de fonctionnement et de 680.100,00 € en section d’investissement.

*Mme LE MAIRE fait part des principaux projets pour 2018, dont l’étude en cours sur la faisabilité du schéma d’assainissement et de l’extension de la station d’épuration, déjà prévus. Des travaux de réfection sont également inscrits sur les secteurs de la Planche Grégoire et de la rue Alexis Geffrault en lien avec la réfection et l’aménagement de la voie. Mme LE MAIRE indique également les travaux à conduire dans l’impasse Maurice Audrain, à proximité de la rue Julien Neveu.*

*M. HUBERT précise que cette impasse Maurice Audrain n’entrait pas dans le périmètre d’aménagement global du secteur conduit précédemment.*

 **N°2018.02.08 – BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL - Vote du Budget Primitif 2018**

Présentation : Louis HUBERT

**Après présentation du Budget,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif de l’exercice 2018 du budget annexe **« Centre de tri postal »**, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 61.040,00 € en section de fonctionnement et de 31.286,38 € en section d’investissement**.**

**N°2018.02.09 - BUDGET ANNEXE ZAC DU PRIEURE - Vote du Budget primitif 2018**

Présentation : Louis HUBERT

**Après présentation du Budget,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif de l’exercice 2018 du budget annexe **« ZAC du Prieuré »**, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.702.241,52 € en section de fonctionnement et de 1.321.145,75 € en section d’investissement.

**N°2018.02.10 – BUDGET ANNEXE ZA SUD - Vote du Budget primitif 2018**

**Après présentation du Budget,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif de l’exercice 2018 du budget annexe **« ZA Sud »**, qui s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.523.998,00 € en section de fonctionnement et de 1.474.138,82 € en section d’investissement.

**N°2018.02.11– FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS: Demande de subvention au titre des fonds de concours du Pays de Châteaugiron Communauté pour l’exercice 2018**

Présentation : Louis HUBERT

Les programmes d’investissements 2018 inscrits au Budget Primitif sont présentés en séance. Certaines opérations sont éligibles au titre des Fonds de Concours (FDC) du Pays de Châteaugiron Communauté (PCC) et pour lesquelles il convient de solliciter formellement le soutien financier :

**- Aménagements intérieurs des locaux de la Marelle pour accroissement de la capacité d’accueil**

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | Fonds de concoursPCC thématiques (20%) | AutofinancementCommune (80%) |
| **13 600 €**  | **2 720 €** | **10 880 €** |

**- Collecte des déchets** : Travaux de génie civil pour la mise en place de 4 Bornes d’Apport Volontaire pour Journaux, Revues et Magazine (JRM) rues Monnoyeur, Pâtis Simon, Chêne Joli, Avenue de Brocéliande

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC PCC – forfait (1500€/BAV) (62 %) | Autofinancement (38%) |
| **9 750 €**  | **6 000 €** | **3 750 €** |

**- Travaux de performance énergétique** :Divers travaux 2018 sur bâtiments : Mairie, PAE, La Caravelle, Les Korrigans (interventions sur menuiserie, chauffage, éclairage)

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC PCC thématiques (20%) | Autofinancement (80%) |
| **18 790 €** | **3 758 €** |  **15 032 €** |

**- Plan vélo** :Aménagement de la liaison douce (tronçon N5) sur pont RN 157 vers le rond-point de Châteaugiron (125 000 € HT) et renforcement de la signalétique dédiée aux vélos en divers secteurs en agglomération (2 850 € HT)

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC PCC thématiques (50%) | Autofinancement (50%) |
| **127 850 €** | **63 925 €** | **63 925 €** |

**- Aménagement du centre-ville, secteur A. Geffrault**:

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel**Il sera complété lors de la finalisation de l’étude du projet (SDE …. ) |
| Coût (HT) | FDC PCC Libres (12%) | Autofinancement (88%) |
| **1 195 833 €** | 140 000 € **dont 46 647 € FDC libres 2018**93 353 € FDC libres 2019 | **1 055 833 €** |

Afin de disposer d’une vue globale des sollicitations faites auprès du PCC sur l’exercice 2018, sont rappelées ci-dessous les demandes validées lors de Conseils Municipaux précédents relatives à l’accessibilité, aux travaux au sein de l’Hôtel-de-Ville, à la construction des vestiaires, stockages et espaces de convivialité au stade Paul Ricard et pour lesquelles il était nécessaire de solliciter la DETR avant le 31 janvier 2018.

*- Programmation Ad’AP 2018 (DCM du 20/11/2017)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC PCC Accessibilité (20%) | DETR Etat (30%) | Autofinancement (50%) |
| ***34 195 €*** | ***6 839 €*** | ***10 258,50 €*** | 1. ***097,50 €***
 |

*- Aménagement des combles de l’Hôtel-de-Ville (DCM du 20/11/2017)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC PCC performance NRJ (8%) | FDC PCC Accessibilité (1.5%) | FDC PCC Libres (16.2%) | DETR Etat (30%) | Autofinanct (44.3%) |
| ***287 928,13 €*** | ***23 230 €*** | ***4 175 €*** | ***46 700 €*** | ***86 378 €*** | 1. ***445,13 €***
 |

*- Vestiaires, stockages et espaces de convivialité au Stade Paul Ricard (DCM du 29/01/2018)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Investissement** | **Financement prévisionnel** |
| Coût (HT) | FDC thématique PCC (45%) | Contrat Pays Région (7.95%) | Contrat PCC Département(6.77%) | DETR Etat (30%) | FFF(1.98%) | Autofinanct (35%) |
| ***1 260 000 €***  | ***504 000 €*** | ***100 182 €*** | ***85 350 €*** | ***80 000 €*** | ***25 000 €*** | ***465 468 €*** |

**Synthèse par fonds de concours sollicité au titre de l’exercice 2018 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonds sollicité (et opérations)** | **Fonds de concours sollicités** |
| FDC thématique (Marelle, vestiaires) | 506 720 € |
| FDC thématique (Bornes Apport Volontaire) | 6 000 € |
| FDC thématique (Accessibilité) | 11 014 € |
| FDC thématique (Performance énergétique) | 26 988 € |
| FDC Plan vélo (Tronçon pont RN 157 vers Chât.) | 63 925 € |
| FDC libres (Centre-ville, Hôtel de Ville) | 93 347 € |
| **Total** | **707 994 €** |

 *Mme LE MAIRE précise que les demandes de subventions sont déposées mais sans certitude sur les accords finaux plus particulièrement en ce qui concerne la DETR. Sur la Communauté de Communes, les choses sont claires dans la mesure où les projets ont été discutés préalablement.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **ADOPTE** les opérations listées ci-dessus et leurs modalités de financement en complément des décisions prises lors des séances antérieures,
* **SOLLICITE** une subvention auprès du Pays de Châteaugiron Communauté au titre des fonds de concours 2018 pour ces opérations,
* **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**N°2018.01.12 – FINANCES : REVISION DE L’INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L’EGLISE**

Présentation : Louis HUBERT

La Commune verse une indemnité annuelle pour le gardiennage de l’église assuré par le prêtre.

Son montant a été fixé à 360 € par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2014.

La circulaire ministérielle du 5 avril 2017 a revalorisé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales.

Le plafond maximum est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l’édifice du culte. Il est proposé à l’assemblée délibérante de fixer l’indemnité de gardiennage à la somme de 390,00 € par an.

 *M. COQUELIN s’interrogeant sur le contenu de la mission de gardiennage du prêtre, Mme LE MAIRE et M. HUBERT, précisent qu’il s’agit de l’ouverture et fermeture de l’église, de l’entretien courant, la mise à disposition pour les concerts, la surveillance,…*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

- **APPROUVE** la révision de l’indemnité de gardiennage de l’église assuré par le prêtre dans les conditions précisées ci-avant ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.02.13 – COMMANDE PUBLIQUE – ASSAINISSEMENT – Extension réseau et postes de refoulement « Korrigans » et « Moinerie » : avenant n° 2 à l’entreprise SOTRAV**

Présentation : Patrick LE GUYADER

Dans le cadre de l’extension du réseau d’assainissement et de la construction de deux postes de refoulement pour le gymnase des Korrigans et le secteur de la Moinerie, sous maîtrise d’œuvre communale, il est présenté l’avenant suivant :

|  |
| --- |
| **Marché de travaux Eaux Usées – Moinerie et Korrigans – Entreprise SOTRAV : Avenant n°2** |
| **Montant du marché initial (HT)** | **147.021,98** |
| **Montant du marché comprenant avenant 1 (HT)** | **156.017,48** |
| **Avenant n° 2 :** **Travaux modificatifs :**- Modification du réseau secteur de la Moinerie : une conduite d’eau potable ne permettant pas la pose du regard, il a été nécessaire de dévier celui-ci. => Terrassement supplémentaire avec présence de rochers. | **+ 5.948,50***+ 5.948,50* |
| **Montant marché après avenant (HT)** | **161.965,98** |

**Sur avis favorable unanime de la commission de marchés réunie préalablement à la séance,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

- **APPROUVE** l’avenant au marché de travaux précité;

- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.02.14 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs : Transformation de postes au titre de la promotion interne**

Présentation : Karine PIQUET

**Considérant** l’avis de la Commission Administrative de catégorie A et B réunie respectivement les 29 et 30 janvier 2018 ;

**Considérant** :

1- l’arrêté n°2018/80 du CDG 35, en date du 31 janvier 2018, établissant la liste d’aptitude de la promotion interne au grade d’attaché pour 2018,

2- l’arrêté n°2018/85 du CDG 35, en date du 29 janvier 2018, établissant la liste d’aptitude de la promotion interne au grade de technicien pour 2018,

Il est proposé de donner un avis favorable à la transformation des postes suivants suite à la sélection des agents au titre de la promotion interne :

1- transformation du poste de rédacteur principal de 2ème classe **en poste d’attaché**, à compter du 1er février 2018 pour l’agent assurant à temps complet les fonctions de Directrice du Service Finances et Ressources Humaines ;

2- transformation du poste d’agent de maîtrise principal en **poste de technicien**, à compter du 1er février 2018 pour l’agent assurant à temps complet les fonctions de Responsable du Pôle « Espaces verts, Voirie et Propreté Urbaine» au sein des services techniques.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** les transformations de postes telles que présentées ci-dessus ;

**- AUTORISE** Mmele Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s’y rapportant.

**N° 2018.02.15 – PERSONNEL : Création d’un poste contractuel - Service Communication**

Présentation : Karine PIQUET

Lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a validé la réorganisation du service communication, créant notamment un poste de directeur/trice de service.

La collectivité a, dès lors, engagé une procédure de recrutement d’un candidat fonctionnaire qui s’est avérée infructueuse.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l’article 3-3 1 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à l’absence de cadre d’emplois de fonctionnaires susceptibles d’assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelable une fois.

Considérant les besoins du service, il est proposé que le poste puisse être pourvu par un agent contractuel de droit public. Il convient donc de créer, à compter du 1er mars 2018, un emploi permanent contractuel de 3 ans, à temps complet, au sein de la direction communication.

Cet emploi sera occupé par un agent rémunéré au grade de rédacteur (catégorie B).

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** la création au tableau des effectifs d’un emploi contractuel en vue du recrutement d’une directrice communication dans les conditions détaillées ci-avant ;

**- DIT** que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits ;

**- AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**N° 2018.02.16 – QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Panneau lumineux**

M. FOUCHER indique que Vivre Noyal a organisé une réunion publique la semaine précédente sur le projet du PLU et avait demandé que son annonce de réunion soit affichée sur le panneau lumineux, mais sans effet. Il sollicite une explication en ce sens.

Mme LE MAIRE rappelle que le panneau lumineux sert à la communication de la Commune qui n’a aucune obligation de mettre toutes les manifestations quelles que soient les associations, d’autant plus lorsqu’il s’agit d’une association politique.

M. FOUCHER précisant que la réunion n’a pas été organisée par l’association mais par le groupe du Conseil Municipal, Mme LE MAIRE rappelle qu’en tant que groupe politique, Vivre Noyal a accès à des salles, à un espace réservé dans le Noyal Magazine et le site Internet pour sa communication. Indépendamment des moyens mis à sa disposition, c’est au groupe de mettre en place sa propre communication, ce qui a été fait par ailleurs.

**2/ Règlement européen des données personnelles**

M. FROGER rappelle qu’au titre du règlement européen des données personnelles applicable au 25 mai 2018, le Conseil Municipal, lors de sa séance d’octobre 2017, avait nommé un agent délégué à la protection des données. Cet agent ayant sollicité une mise à disposition, il alerte sur la nécessité de nommer un nouveau délégué.

Mme DUBOST confirme la mise en disponibilité de l’agent nommé précédemment et informe d’une candidature reçue en attente de la fin du recrutement au service communication, s’agissant de l’agent venant d’être nommé au poste de directeur de communication validé ce jour en séance. La désignation de la nouvelle déléguée pourra intervenir lors d’une prochaine séance du Conseil Municipal.

**3/Enquête de trafic**

M. LE GUYADER expose que dans le cadre du schéma de circulation, une**journée d’enquête de trafic**est prévue en agglomération demain Jeudi 22 février, coordonnée par le bureau d’étude Ax Urban. Différents postes d’enquête « origine/destination » sont prévus au niveau des entrées de ville, et des échangeurs de la RN157. A noter également que quelques enquêteurs seront présents en centre-ville pour une enquête plus spécifique sur le stationnement. Au total, une vingtaine d’enquêteurs seront répartis ce jour-là sur la zone urbaine pour assurer un comptage.

Les objectifs de ces enquêtes sont de connaître la totalité des flux de trafic entrant et sortant du centre-ville et d’apprécier les volumes et itinéraires de transit et d’échanges.

**4/ Remerciements**

Mme LE MAIRE remercie l’Atelier d’à Côté dont l’exposition est en cours en Mairie et dont le vernissage a eu lieu le lundi 19 février. Elle invite les élus à admirer les très beaux travaux réalisés au cours de l’année, par les artistes de l’association, en peinture, aquarelle, art floral et poterie.

**3/Agenda**

- Conseils municipaux, les lundis 26 mars et 23 avril et le mardi 22 mai.

- Commission « Urbanisme », le mardi 13 mars

- Commission « Enfance, Jeunesse », le jeudi 15 mars

- Conseil Communautaire, le jeudi 15 mars

- CCAS : le jeudi 22 mars

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

 **Mme le Maire,**

 **Marielle MURET-BAUDOIN**